

Déclaration des Ministres chargés des transports sur le bon fonctionnement des interconnexions ferroviaires et routières entre l'Italie et la France

L'Italie et la France réaffirment l'importance de leur coopération dans le domaine des transports, qui s'inscrit dans le cadre plus général de l'Union européenne et des objectifs d'intégration, d'interopérabilité des réseaux transeuropéens de transport et de lutte contre le réchauffement climatique. Nos deux pays souhaitent promouvoir, tant en ce qui concerne leurs relations bilatérales qu'au niveau européen, la réalisation d'un système de transport sûr, efficace et contribuant, dans le respect de l'environnement, au développement durable sur le plan de l'économie, et de la cohésion sociale et territoriale.

Cette coopération doit se consolider, tant au niveau institutionnel qu'industriel et commercial, se renforcer et s'approfondir, au bénéfice de la croissance et du bien-être de nos deux pays. Elle se fonde sur la liberté de circulation, le respect du principe de non-discrimination et des principes communautaires de stabilité juridique et de réciprocité.

Les Ministres invitent les gestionnaires des réseaux ferrés et nos entreprises de services de transports, en particulier ferroviaires, à renforcer leur coopération technique et industrielle. A cet égard, les services transfrontaliers de transport de fret et de passagers sont appelés à se développer.

Les Ministres demandent aux gestionnaires des réseaux RFI et RFF de poursuivre et renforcer leur coopération, notamment dans RAILNET EUROPE. Il leur revient d'examiner avec diligence les demandes d'attribution de sillons internationaux déposées par les opérateurs de services de transport, et de les traiter dans le respect de la législation communautaire.

Les Ministres se félicitent de la coopération engagée entre les deux autorités nationales de sécurité, l'ANSF et l'EPSF, et se réjouissent de la prochaine signature d'un accord de reconnaissance mutuelle sur le nouveau matériel roulant.

En outre, les Ministres encouragent les Autorités à poursuivre leur coopération, afin de faciliter la reconnaissance mutuelle du matériel roulant existant dans les meilleures conditions possibles et de délivrer rapidement les diverses autorisations requises par les règles nationales et communautaires, notamment l'autorisation de circuler des matériels roulants.

Au delà, les Ministres accompagneront le renforcement de la coopération industrielle croisée entre nos deux pays, afin de faire bénéficier les candidats à l'homologation dans un pays des compétences industrielles qui y ont été développées. L'objectif sera de faciliter et d'accélérer les homologations des matériels entre nos deux pays.

Des réflexions communes seront menées à l'échelle européenne sur la contribution du secteur des transports à la lutte contre le changement climatique. Les Ministres

confirment en particulier leur volonté de conduire ensemble une politique claire de rééquilibrage modal du transport de marchandises dans les Alpes, en améliorant notamment l'offre ferroviaire, dans le respect des normes de sécurité, en particulier pour les galeries.

Ferroutage franco-italien

Les Ministres jugent encourageantes les évolutions de trafics enregistrées sur l'actuelle autoroute ferroviaire alpine, malgré les difficultés liées à la conjoncture économique et aux travaux d'aménagements du tunnel transfrontalier du Mont-Cenis. Ces évolutions confirment la pertinence du développement de ce mode de transport.

L'achèvement à la fin de l'année 2010 des importants travaux engagés dans le tunnel du Mont-Cenis améliorera encore la qualité de ce service, en le rendant accessible à un parc de poids-lourds plus important.

A la suite de l'accord signé le 9 octobre 2009 au Luxembourg, les Ministres se félicitent du lancement, à la fin de l'année 2009, de la consultation pour la désignation d'un futur opérateur.

Celle-ci permet d'envisager la mise en place, début 2011, d'un service plus performant, caractérisé par une augmentation significative de l'offre, dont l'objectif à terme est de transférer 100 000 poids-lourds par an sur le rail et de diminuer ainsi le trafic routier dans les vallées alpines.

Le futur service s'inscrit dans la stratégie globale des deux Gouvernements visant à développer dès à présent le report modal sur la ligne existante afin de préparer la mise en service et la montée en puissance de la nouvelle liaison ferroviaire Turin-Lyon, lors de sa mise au service.

Turin-Lyon

Les Ministres se félicitent de la poursuite active, par LTF, des travaux préliminaires et des études générales de la partie commune de la section internationale du projet Turin-Lyon, partie majeure du projet prioritaire n°6 des réseaux transeuropéens de transport. La réalisation des opérations de sondages en territoire italien, l'approbation des orientations opérationnelles pour la conception de l'avant-projet sommaire d'ensemble sur la section italienne, suite à une concertation approfondie avec l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs concernés, permettent au projet de franchir une étape importante.

Notre objectif, en termes de délais, reste conforme au calendrier présenté à l'appui de la demande de subvention déposée dans le cadre du programme pluriannuel 2007-2013, au titre des réseaux transeuropéens de transport.

En tenant compte de l'achèvement, en 2010, de la révision du projet préliminaire de sa partie italienne, nous demandons à la CIG Turin-Lyon de finaliser la proposition d'un nouvel accord intergouvernemental dans les meilleurs délais.

En outre, dans le cadre de la définition du nouveau réseau transeuropéen de transport, l'Italie et la France insistent auprès de la Commission européenne sur la nécessité de continuer à considérer la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison Turin-Lyon comme une priorité. Dans le prochain programme 2014-2020, il convient que cet important projet soit soutenu financièrement de manière significative.

Tunnel du Fréjus

Les Ministres jugent très positif le démarrage en France, en 2009, des premiers travaux de percement de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus et le lancement, en Italie, de l'appel d'offre pour l'attribution des marchés de travaux.

Les Ministres confirment la nécessité d'engager rapidement la totalité des travaux et de les mener à bien avec diligence, afin de mettre le tunnel de Fréjus en conformité avec les règles communautaires de sécurité. Nous rappelons que cette galerie est également financée par des augmentations tarifaires modérées et lissées sur plusieurs années, à partir de 2010.

Cette galerie permettra également le passage, dans de bonnes conditions d'insertion environnementale, d'une nouvelle ligne électrique entre nos deux pays, améliorant ainsi la sûreté de fonctionnement du système électrique régional et européen, contribuant à une meilleure intégration des marchés de l'électricité européen, tout en participant à la réduction des émissions de CO2.

En vue de s'assurer de la mise en œuvre conjointe et du bon avancement de tous les points d'actualité évoqués ci-avant, en vue de donner un nouvel élan à la relation franco-italienne dans le domaine des transports, les deux Ministres s'accordent sur la nécessité de la tenue de rencontres bilatérales régulières, par un groupe de travail de haut niveau, particulièrement sur les sujets de la présente déclaration, évoqués à l'occasion du sommet bilatéral tenu ce jour à Paris.

Paris, le 9 avril 2010

ALTERO MATTEOLI

DOMINIQUE BUSSEREAU

Le Ministre des infrastructures et des transports

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
auprès du Ministre d'Etat, Ministre de
l'Ecologie, de l'Energie, du Développement
durable et de la Mer, en charge des
technologies vertes et des négociations sur
le climat